

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 03/07/2020

PRESENTS: SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, BESSON Marcel, LECOURT Raymonde, PAGEL-VENABLES Anne, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain, DU LAURIER Virginie, CUFFEL Sonia, VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

ABSENTS excusés : LELIEVE Linda, LECACHEUR Maud, LE ROLLAND Pierre, MORVAN Vincent.

SECRETAIRE : NICAUD Lionel

1. Procès-verbal de la séance du 15/06/2020.

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Voir document annexé.

3. Rapport du CLECT concernant la prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif au rapport ci-joint sur l'évaluation des charges transférées par le CLECT en matière de gestion des eaux pluviales et urbaines,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

A approuvé à l'unanimité le rapport sur l'évaluation des charges transférées par le CLECT tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

4. Décision modificative.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des décisions modificatives suivantes :

D61558 – Entretien autres biens mobiliers :	- 2500€
D673 – Titres annulés (sur exercice antérieur) :	+2500€

5. Questions diverses.

1. Remboursements salles des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'épidémie de Covid-19, il y a lieu de procéder au remboursement des locations de salles des fêtes :

SALLE DE LA PLAINE

DATE	NOM	MONTANT
04/07/2020	DEBRAY Odette	70€
29 & 30/08/2020	COUPET Céline	150€
TOTAL		220€

Monsieur le Maire souhaiterait qu'une règle générale de remboursement soit mise en place afin d'éviter de redélibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité les remboursements figurant dans le tableau ci-dessus.
- Ne souhaite pas instaurer une règle générale de remboursement, ne connaissant pas l'évolution de la situation liée à la Covid-19.

2. Dépôt et abandon de déchets sur la voie publique.

Constatant de manière récurrente le dépôt et ou l'abandon de déchets sur la voie publique ainsi qu'au pied des conteneurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de mener une réflexion sur le montant de l'amende qui pourrait être mise en place pour ce genre d'incivilité.

Pour information, le code pénal dit :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le paiement est immédiat ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si un véhicule est utilisé pour transporter les déchets, l'amende est de 1 500 € maximum.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

3. Informations site internet commune.

Mme VAH informe le conseil municipal que :

- Suite à la réunion organisée avec les associations, un document leur a été envoyé pour remise à jour du site internet de la commune.
- Il est envisagé de mettre sur le site internet de la commune les jours et heures de présence du nouveau food-truck.
- L'information concernant la réouverture de la piscine plein-ciel sera également communiquée via le site internet de la commune.

4. Centre de loisirs.

M. NICAUD informe l'assemblée que le centre de loisirs a ouvert ses portes le 06 juillet dernier à l'école et fonctionne bien. Environ 15 enfants sont inscrits

5. Impasse des lilas.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré M. Gouvazé, responsable du cycle de l'eau, de la Communauté de Communes Campagne de Caux, afin de s'entretenir au sujet des projets d'ouvrages envisagés dans le cadre de la lutte contre les inondations impasse des lilas.

L'un des ouvrages envisagés ne convenant pas aux yeux de la Direction des Routes, il convient de reprendre l'étude qui se prolongera probablement sur une année supplémentaire.

A cet effet, une rencontre est prévue avec M. Gouvazé et les époux Couckuyt afin d'envisager un nouveau projet de « digue » au droit de leur propriété boisée.

6. Commission vie du village.

Mme PAGEL-VENABLES demande si la commission vie du village de lundi prochain comportera un ordre du jour défini.

M. le Maire, ne sais pas et dit que le nombre de questions est important. Il y aura donc d'autres réunions à prévoir.

7. Divers.

M. Besson informe l'assemblée qu'il a rendez-vous le 15 juillet prochain avec la personne qui installera le food-truck.

Par ailleurs, les 2 tracteurs sont revenus de l'entretien.

8. Associations.

Mme CUFFEL informe l'assemblée que la dernière association : association féminine de gymnastique a été reçue en mairie. Les rencontres se sont avérées positives. Un compte-rendu a été réalisé et transmis à tous.

M. le Maire insiste sur le fait que la mairie doit être réactive et répondre aux attentes des associations, comme par exemple la demande de l'amicale bouliste, quant à l'organisation des 30 ans du club.

Le conseil municipal, dans sa majorité, ne souhaite pas donner une subvention exceptionnelle à l'amicale bouliste, sans avoir eu connaissance du projet des festivités.

9. Sécurité.

Mme LECOURT informe l'assemblée qu'à l'extrémité de l'impasse des châtaigniers, dans le champ de pommes de terre, deux arbres gênent la visibilité et représente un danger pour les véhicules.

M. le Maire propose de se rendre sur place afin de se rendre compte de la situation.

10. La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 07 septembre 2020 à 18h00.

La séance est levée à 20h15mn.